ACCEPTATION DE

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

(Attention, ceci n'est pas une convention)

Année scolaire : 2025 - 2026

ESPACE ENTREPRISE :

NOM ou **RAISON SOCIALE** de l'entreprise : ……

SIRET : ……

Adresse : ……

CP, Ville : ……

Téléphone : ……

Mail : ……

CACHET : **SIGNATURE :**

Domaine d'activité : ……

Nom et Prénom du **REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE** : ……

Fonction : ……

Nom et Prénom du **TUTEUR DE STAGE** : ……

Fonction : ……

Téléphone : …… Mail : ……

PERIODE DE STAGE : DU : …… Au : ……

Horaire sur une base de 35h.*

	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

**Concernant les élèves mineurs : La durée de travail de l'élève mineur ne peut excéder 8 heures par jour et 35 heures par semaine.*
Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs. *La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche, sauf en cas de dérogation légale. Pour chaque période de vingt-quatre heures, la période minimale de repos quotidien est fixée à quatorze heures consécutives pour l'élève mineur de moins de seize ans et à douze heures consécutives pour l'élève mineur de seize à dix-huit ans. Au-delà de quatre heures et demie de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes consécutives. Le travail de nuit est interdit :*
- à l'élève mineur de seize à dix-huit ans entre vingt-deux heures le soir et six heures le matin ;
- à l'élève mineur de moins de seize ans entre vingt heures et six heures.
Ces dispositions ne souffrent aucune dérogation.

ACCEPTATION DE

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

(Attention, ceci n'est pas une convention)

ACTIVITES pouvant être réalisé :	**OUI**	**NON**
Effectuer des tracés (épure, plan sur règle, mise au plan) simples - Reporter les tracés sur les éléments et les pièces à fabriquer. Optimiser et tracer le débit des bois et dérivés.		
Préparer les outillages, montages et accessoires selon les données.		
Installer, régler et mettre en sécurité les postes d'usinage		
Contrôler les usinages réalisés, effectuer les actions correctives		
Plaquer et affleurer les éléments ou volumes d'agencement - Coller et monter les ouvrages et produits Ferrer, installer les organes de mobilité		
Assembler et solidariser les liaisons		
Équiper en quincailleries et accessoires		
Fixer, solidariser aux supports		
Rassembler et contrôler les matériels, matériaux, produits et ouvrages, conditionner, protéger et entreposer les bois, produits et ouvrages : Charger, décharger les matériels, outillages, matériaux, produits.		
Poser les équipements, quincailleries et accessoires		
Régler les mises à niveau, aplomb, planimétrie		
Vérifier le fonctionnement et le parfait achèvement de l'ouvrage		
Poncer et égrainer les surfaces - Appliquer un produit de traitement et/ou de finition - Nettoyer et lustrer les surfaces finies		
Mise en œuvre sur chantier		
Ajuster, traîner, retoucher, modifier		
Consigner le temps passé et les problèmes rencontrés		

ESPACE ELEVE :

NOM : ……

Prénom : ……

Classe : **1ère année CAP MENUISIER FABRICANT**

ESPACE PROFESSEUR :

ACCEPTATION DU PROFESSEUR : ☐OUI ☐NON

NOM : ……

Signature :

Pour tous renseignements : Tél : 03 22 50 43 00 / 03 22 50 43 12

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles
Xavier POUILLAUDE : xavier.pouillaude@ac-amiens.fr

Assistante du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles
Mélanie CALIPPE : melanie.calippe@ac-amiens.fr